

PAR COURRIEL

Québec, le 25 mai 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-01-068 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant le nombre d'inspecteur chargés d'appliquer la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

- DAI 2023-01-068, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M. Daquin Ngankam, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel daquin.ngankam@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2

Direction régionale du Contrôle environnemental	Moyenne annuelle
	Nombre d'inspecteurs en 2022-23
01-11 Bas-Saint-Laurent et Gaspésie – Îles-de-la- Madeleine	33
02 Saguenay–Lac-Saint- Jean	20
03-12 Capitale-Nationale et Chaudières- Appalaches	44
04-17 Mauricie et Centre-du-Québec	35
05-16 Estrie et Montréal	75
06-13 Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides	58
07 Outaouais	21
08-10 Abitibi- Témiscamingue et Nord- du-Québec	17
09 Côte-Nord	15
Toutes les régions	318